

**MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR**

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 18 décembre 2025

Le 18 décembre deux mille vingt-cinq, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (11) : Tous les conseillers sauf Séverine CRIBELIER qui a donné pouvoir à Karine LEDOUX.
Absents excusés : Claire LECONTE et Florian HAMEL.

Madame Angélique DESJARDINS a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Tarifs 2026 :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal des divers tarifs appliqués par la commune pour la location de la Salle Paul LECORDIER, pour le cimetière et le columbarium.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2026.

Remboursement facture frelons asiatiques :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un administré a demandé le remboursement de sa facture concernant la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de remboursement de la facture pour un montant de 110,00 euros.

Taxe sur les logements vacants :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la non reconduction de ce qui est déjà en place concernant la taxe sur les logements vacants.

Prime cimetière :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la « prime cimetière » n'est plus d'actualité. Néanmoins, cette prime a été redistribuée, en intégralité, à tous les agents de la commune, proportionnellement à leur temps de travail.

Syndicat du collège

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'au centre du Collège de Cany-Barville, existent une mare pédagogique et un terrain de sport, appartenant au Syndicat du Collège.

Suite à une précédente réunion, la rétrocession de ces lieux a été envisagée, au profit de la Commune de CANY-BARVILLE qui en aura l'entretien.

Le solde du compte financier du Syndicat du collège sera également reversée au profit de la Commune de CANY-BARVILLE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent la rétrocession et le versement du solde du compte financier du Syndicat du Collège au profit de la commune de Cany-Barville.

Participation pour séjour collégiens :

Monsieur le maire informe les membres du conseil que plusieurs administrés ont déposé une demande de participation, par le CCAS de Vittefleur, pour financer un séjour au ski organisé par le collège et pouvant profiter à 4 élèves habitants la commune.

Après en avoir délibéré et exceptionnellement, les membres du conseil valident une participation à hauteur de CENT CINQUANT EUROS (150.00 euros) par élève.

Arrivée de Monsieur Florian HAMEL.

Demande de participation pour l'occupation de la salle Paul Lecordier :

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la Salle Paul Lecordier est très demandée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et le football Club de CANY-BARVILLE.

Les frais d'entretien, les factures d'eau et d'électricité étant à la charge de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de demander une participation forfaitaire de :

- 2.000,00 euros par an à la C.C.C.A, pour une occupation d'environ 17h / semaine,
- 500,00 euros par an au football club de CANY-BARVILLE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent de demander une participation financière.

Délibération pour renouvellement convention médecine du travail :

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention d'adhésion à la médecine du travail.

ARTICLE 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

ARTICLE 2 :

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

Délibération pour reliure des registres d'état civil et des délibérations :

Monsieur le maire informe les membres du conseil la nécessité de faire relier les registres d'état civil ainsi que les délibérations de 2013 à 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent et autorisent Monsieur le Maire à faire une demande de devis et à le signer, et procéder au règlement de la facture.

Divers et tour de table

Traversée d'agglomération :

Après divers appels d'offres, le marché qui a été retenu est celui d'EUROVIA, avec trottoirs en grès, pour 710.000,00 euros.

Les travaux devant commencés début février 2026.

Les poubelles jaunes sont en cours de distribution sur la commune, à cet effet, Monsieur le Maire indique le maintien du dépôt de tri sélectif du centre du village.

Concernant la mutuelle groupée proposée par le centre de gestion, trois agents ont décidé d'adhérer à cette mutuelle, et la mairie participe pour chaque agent à hauteur de 15 Euros mensuel.

Monsieur le Maire indique une baisse de dotation d'environ 10%, donc il faut réfléchir à trouver de nouvelles rentrées financières : ressources grâce aux loyers, la maison rue des Fontaines générera des loyers lorsqu'elle sera terminée, voir si le bâtiment de la Poste (et Bibliothèque) pourrait être remis en location en habitation ou professionnelle.

Les vœux du Maire auront lieu le 11/01/2026 à 10h30, avec la fête des familles. Karine LEDOUX indique qu'elle se rendra chez l'habitant pour remettre un cadeau au enfants nés dans l'année.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les vœux du prêtre de la paroisse.

Etant donné les tarifs pratiqués par la boulangerie de Vittefleur pour les chocolats de Noël pour le colis des anciens, Monsieur le Maire explique que ces derniers ont été achetés au magasin Bergamotte de CANY.

Monsieur Jean-Louis PROST indique qu'il souhaite reconduire l'atelier numérique proposé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, et explique que les bons de commande pour acheter le livre de Monsieur LEFEBVRE sont à disposition en mairie.

Les visites du patrimoine de VITTEFLEUR auront lieu les 11/07/2026 et 08/08/2026.

Monsieur Michel LECONTE demande des explications concernant la vente du Golf de St Riquier et Monsieur le Maire répond qu'un projet a été retenu et que la décision de vente en ce sens a été prise au dernier conseil communautaire.

Madame Angélique DESJARDINS indique que sa voiture a été emboutie par un conducteur peu délicat qui a pris la fuite, et que deux autres personnes dans la même rue ont également subit des dégradations.

Monsieur Mickaël ROBERT indique que la distribution des poubelles jaunes avance bien et qu'il en reste environ 150 à distribuer.

Monsieur le Maire indique que les travaux à la Chapelle de CROSVILLE se déroulent bien, des végétaux vont être plantés autour du parking et le local sanitaire est à finir.

Intervention du public :

Monsieur LEHERICE est très content de la machine à glaçons.

Il demande également si il serait possible qu'il récupère le panneau « VITTEFLEU » qui a été endommagé.

Monsieur GRANDSIRE indique que la circulation est très rapide Route de Janville.

Le conseil municipal se termine à 19h40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire
Franck FOIRET



La secrétaire de séance
Angélique DESJARDINS

